



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La stratégie de l'enseignement supérieur Culture 2024—2029



Paris — Septembre 2024

Sommaire



- 04 AXE I : Rendre l'enseignement supérieur Culture accessible à tous dans les territoires**
- 05 AXE II : Former des acteurs de la culture aux défis contemporains et à venir, et améliorer leur insertion professionnelle dans les territoires**
- 06 AXE III : Améliorer la qualité de vie étudiante**
- 07 AXE IV : Favoriser l'internationalisation et renforcer la visibilité de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) dans les territoires**
- 08 AXE V : Réformer ou améliorer la gestion et le pilotage stratégiques des établissements**
- 09 LA DÉMARCHE**

Une stratégie ministérielle 2024—2029 de l'enseignement supérieur Culture en 5 axes, 13 objectifs et 47 actions

Cette Stratégie Ministérielle de l'Enseignement Supérieur Culture (SMESC) positionne les établissements de l'ESC comme des acteurs clés des filières professionnelles et vise à former des professionnels de la culture qui soient moteurs des transitions sociales et sociétales à l'œuvre ou à venir.

Elle porte une dynamique ministérielle et une vision d'ensemble centrée sur le parcours des étudiants, avant, pendant et à la sortie de leur cursus et fixe les orientations prioritaires d'une évolution en faveur de l'égalité des chances, de la diversification des étudiants, de la professionnalisation des jeunes diplômés, de l'internationalisation et de la territorialisation des compétences métiers.

Organisés en réseaux par filière, les près de cent établissements d'enseignement supérieur Culture, accueillent environ 37 000 étudiants et les forment à des métiers et des pratiques diversifiés relevant des domaines des arts visuels, du spectacle vivant, de l'audio-visuel, du design, du patrimoine, de l'architecture et du paysage.

Réunis autour d'ambitions et de valeurs communes portant sur la professionnalisation des secteurs de la culture ainsi que sur le développement d'une recherche culture spécifique, ils œuvrent pour permettre à chacun de s'engager pour la culture par la culture.

Cette Stratégie Ministérielle de l'Enseignement Supérieur Culture est formalisée dans l'objectif de relever différents défis et de répondre aux 8 enjeux suivants :

- Offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur Culture ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants (précarité financière, enjeux de santé, questions liées aux discriminations et à la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence) ;
- Favoriser une insertion professionnelle adaptée aux métiers de la culture et aux territoires ;
- Renforcer l'internationalisation des écoles et des formations ;
- Renforcer la reconnaissance des formations publiques de l'enseignement supérieur Culture et l'intégration des diplômés dans le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD) ;
- Inscrire les établissements de l'enseignement supérieur au sein des regroupements universitaires et des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation selon les préconisations de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) ;
- Préciser les modèles de gestion des établissements des écoles territoriales ;
- Inscrire les enjeux des transitions sociétales, écologiques et numériques au cœur même des pratiques et des enseignements.

Axe I : Rendre l'enseignement supérieur Culture accessible à tous dans les territoires

OBJECTIF N°1 : FAVORISER LA DIVERSITÉ DES PROFILS ÉTUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE

- **Action 1** : Développer l'information et la visibilité de l'enseignement supérieur Culture et la variété des métiers auxquels il donne accès, auprès des établissements et des élèves d'enseignement secondaire dans les territoires, y compris à l'international
- **Action 2** : Accompagner et préparer les candidats à l'entrée dans les écoles par la généralisation des dispositifs existants (cordées de la réussite, culture et diversité, « classes » préparatoires...) et le développement de nouveaux dispositifs adaptés, accessibles et inclusifs
- **Action 3** : Faire évoluer les procédures de sélection et les « concours » d'entrée dans les établissements, par filière, pour favoriser la diversification des profils dans le respect de l'identité de chaque école (néo-bacheliers, non-bacheliers, étudiants boursiers, diversités ethniques, égalité des genres, etc.)

OBJECTIF N°2 : ADAPTER LES ÉTABLISSEMENTS ET LES FORMATIONS AUX SITUATIONS DES ÉTUDIANTS POUR UN ACCUEIL INCLUSIF

- **Action 1** : Accompagner les étudiants pendant leur cursus dans les écoles de l'ESC par des dispositifs de soutien (tutorat, monitorat et cours de soutien)
- **Action 2** : Assurer l'accueil et l'accessibilité physique et pédagogique aux étudiants en situation de handicap en développant des outils et dispositifs adaptés
- **Action 3** : Proposer des modalités d'entrée et des cursus adaptés aux situations individuelles des étudiants (handicap, maladie, sportif de haut niveau, maternité, étudiant salarié, étudiant élu, artiste de haut niveau, étudiant en exil, etc.)

OBJECTIF N°3 : PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS EN COURS DE CURSUS

- **Action 1** : Développer des partenariats inter-établissements de l'ESC ou hors ESC pour favoriser une offre de réorientation
- **Action 2** : Permettre l'accès aux diplômes par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) sur l'ensemble du territoire
- **Action 3** : Développer des dispositifs de découverte des secteurs de l'ESC et d'orientation

Axe II : Former des acteurs de la culture aux défis contemporains et à venir, et améliorer leur insertion professionnelle dans les territoires

OBJECTIF N°1 : FAVORISER LA PROFESSIONNALISATION

- **Action 1** : Développer la formation en apprentissage, renforcer les périodes de stages dans les cursus et encourager les césures
- **Action 2** : Faciliter la mobilité internationale des étudiants de l'ESC au sein des cycles de formation et/ou par la réalisation de stages ou de mises en situation professionnelles à l'étranger.
- **Action 3** : Former les étudiants aux enjeux et techniques des transitions sociétales, écologique et numérique notamment en les intégrant aux référentiels de compétences des diplômes
- **Action 4** : Réaffirmer la culture du projet et le lien avec la pratique, les professionnels et les différents publics, comme des spécificités de l'ESC

OBJECTIF N°2 : ARTICULER L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE ET LES MÉTIERS

- **Action 1** : Affirmer le positionnement de l'ESC dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche par la participation des établissements aux regroupements universitaires et/ou l'inscription dans les schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (Renforcer les coopérations institutionnelles, académiques et scientifiques)
- **Action 2** : Finaliser l'intégration des diplômes dans le schéma LMD et développer des doctorats spécifiques à chacune des filières
- **Action 3** : Intégrer les méthodes, productions, dispositifs et expérimentations de la recherche au sein des programmes pédagogiques (y compris les diplômes propres d'établissements de 3ème cycle) ainsi que la formation à la recherche par la recherche / Adosser les enseignements à la recherche (ou articuler enseignement et recherche)
- **Action 4** : favoriser les innovations pédagogiques dans les écoles, notamment via l'expérimentation
- **Action 5** : Développer les partenariats territoriaux, socio-professionnels et socio-économiques pour intégrer les différents enjeux au sein des programmes pédagogiques et scientifiques

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER LES JEUNES DIPLÔMÉS ET LES PROFESSIONNELS

- **Action 1** : Créer un réseau territorialisé d'incubateurs et de soutien à la professionnalisation (par exemple résidences d'artistes), en collaboration avec les filières et les collectivités territoriales
- **Action 2** : Développer la formation professionnelle continue, y compris par la recherche, pour mieux accompagner les professionnels de l'architecture, des arts et de la culture dans les territoires (quel que soit leur genre)
- **Action 3** : Créer un réseau national d'alumni dans chaque secteur

Axe III : Améliorer la qualité de vie étudiante

OBJECTIF N°1 : RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

- **Action 1** : Améliorer l'accès des étudiants aux services de santé et de bien-être (physique et psychologique) au sein de chaque établissement en lien avec les services universitaires, les associations, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et les collectivités territoriales et mieux communiquer sur les dispositifs existants
- **Action 2** : Favoriser l'accès aux droits, aux logements et aux services des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
- **Action 3** : Proposer des campagnes de prévention contre les addictions et la malnutrition
- **Action 4** : Créer un réseau d'étudiants référents «vie étudiante»

OBJECTIF N°2 : LUTTER CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCE ET D'ALTÉRATION

- **Action 1** : Former les personnels administratifs, techniques et scientifiques, les enseignants et les étudiants à la lutte contre toutes les formes de violences, notamment sexistes et sexuelles
- **Action 2** : Adapter les programmes pédagogiques et les emplois du temps pour éviter toutes formes de surmenage (lutte contre la charrette et la fatigue physique)
- **Action 3** : S'approprier les dispositifs de signalement et d'accompagnement
- **Action 4** : S'engager à créer des conditions d'apprentissage saines et solidaires, en développant des outils tels qu'une charte éthique encadrant les relations pédagogiques et professionnelles.

OBJECTIF N°3 : RENFORCER L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT AU SEIN ET AU SERVICE DE LEUR DISCIPLINE

- **Action 1** : Recenser les activités relevant de l'engagement étudiant
- **Action 2** : Valoriser l'engagement étudiant par la mise en place de dispositifs de reconnaissance de leur investissement au sein de leur établissement ou en lien avec leur domaine
- **Action 3** : Former les étudiants pour le déploiement de l'engagement

Axe IV : Favoriser l'internationalisation et renforcer la visibilité de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) dans les territoires

OBJECTIF N°1 : RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LEUR OFFRE DE FORMATION

- **Action 1** : Réaliser une cartographie régionalisée de l'offre de formation de l'ESC pour mieux valoriser les formations
- **Action 2** : Déployer des offres de formation, en partenariat avec les acteurs territoriaux (branches professionnelles, acteurs du développement culturel, etc)
- **Action 3** : Développer les partenariats avec les collectivités territoriales et valoriser les productions pédagogiques et scientifiques au sein des territoires
- **Action 4** : Généraliser la nomination d'un conseiller Enseignement-Recherche dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)

OBJECTIF N°2 : RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DES ÉCOLES

- **Action 1** : Identifier les facteurs d'attractivité internationale, valoriser et renforcer l'action internationale des établissements et les productions pédagogiques, scientifiques et les expérimentations au niveau international
- **Action 2** : Accompagner la mise en réseau des écoles de l'ESC et développer les coopérations avec les établissements à l'étranger et les projets pédagogiques et scientifiques en s'appuyant notamment sur les programmes ERASMUS (dont mobilité entrante et sortante)
- **Action 3** : Renforcer les compétences linguistiques des communautés des écoles, développer les cours en langues étrangères, favoriser l'invitation d'intervenants étrangers dans les écoles dans une stratégie « d'internationalisation à domicile »
- **Action 4** : Développer et accompagner l'accueil d'étudiants étrangers, en mobilité ou en cursus intégré, par la mise en place de cours de français et d'outils de traduction et l'amélioration de l'accès à l'ensemble des services liés à la vie étudiante (CROUS, CNAM...)

Axe V : Réformer ou améliorer la gestion et le pilotage stratégiques des établissements

OBJECTIF N°1 : ÉTABLIR DES TRAJECTOIRES PLURIANNUELLES

- **Action 1** : Accompagner les écoles dans l'élaboration de schémas pluriannuels de mise en œuvre des mesures relatives aux transitions (sociales, écologique, numérique, etc.)
- **Action 2** : Élaborer des modèles économiques pluriannuels visant à garantir la soutenabilité des établissements
- **Action 3** : Élaborer et piloter un schéma de stratégie immobilière pluriannuelle

OBJECTIF N°2 : CLARIFIER LES STATUTS ET LES INSTANCES

- **Action 1** : Préciser les statuts, tutelles, instances, membres fondateurs et modèles de gestion des écoles territoriales
- **Action 2** : Réviser ou finaliser les statuts des enseignants et enseignants-chercheurs des établissements
- **Action 3** : Clarifier le rôle et les missions du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels (CNESERAC) et créer un observatoire de l'ESRC, de l'insertion professionnelle, des métiers et des pratiques
- **Action 4** : Structurer les réseaux des écoles

La démarche

Cette stratégie a été élaborée sous le pilotage de la Sous-Direction des Formations et de la Recherche de la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle, en collaboration avec les directions métier, les membres du CNESERAC, les associations des établissements et les référents ESC des DRAC, sur la base des travaux réalisés par les commissions spécialisées du CNESERAC, à partir de 2023.

Elle a été partagée avec la Sous-Direction des Affaires Etrangères et Internationales du ministère de la Culture et les hauts fonctionnaires à la transition écologique, au handicap et à l'égalité puis validée par le CNESERAC, le 27 juin 2024.

Cette stratégie ministérielle prend en considération les documents suivants :

- La stratégie ministérielle 2023-2027 de la recherche
- La stratégie ministérielle numérique
- La stratégie nationale de l'architecture
- Le guide d'orientation et d'inspiration Transition écologique de la culture
- Les axes de travail égalité 2023-2027
- Les axes de travail diversité 2023-2027
- Les textes réglementaires relatifs aux handicaps dans les établissements d'enseignement supérieur



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*